

# MAIRIE DE MOUHET

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2019

**Date de convocation** du Conseil Municipal : 27/11/2019.

**Présents** : Mmes COUVE Josiane, GUILLOU Isabelle  
Mrs COULEAU Alain, DELORME Michel, PLANTUREUX Jean-Christophe, ROULLET Emmanuel, TOURATIER Philippe, TOUZEAU Jean-Louis, VALLET James

**Excusés** : MAILLOCHON Jean-Claude

**Absent** : BARRE Damien

### **Ordre du jour** :

- Délibération pour le changement de lieu de cérémonie de mariage,
- Délibération pour la convention de prestation de service pour les marchés de producteur,
- Délibération pour le voyage scolaire 2020, (modification)
- Vœux du Maire
- Questions diverses.

### **Ajout à l'ordre du jour** :

- Indemnité du receveur municipal
- DM
- Autorisation d'Ester en justice

Secrétaire de séance : M. TOUZEAU Jean-Louis a été élu à l'unanimité

### **- Validation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal,**

Validation à l'unanimité et signature du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2019

### **-Délibération pour le changement de lieu de cérémonie de mariage,**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite au Tribunal de Grande Instance concernant le changement de lieu de cérémonies lors de mariages avec un grand nombre de convives.

Le TGI nous informe que nous devons prendre une délibération spéciale pour effectuer la cérémonie dans la salle des fêtes attenante à la Mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **- Délibération pour la convention de prestation de service pour les marchés de producteur,**

Le Maire informe les conseillers que pour les marchés de producteurs, la commune de Mouhet doit signer une convention avec Roussines (commune déléguée) afin que les cotisations à la chambre de l'Agriculture soient réduites.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **- Délibération pour le voyage scolaire 2020, (modification)**

Le voyage en juin 2020 initialement prévu pour les primaire a dû être modifié pour un problème de réservation.

Le nouveau voyage est prévu du 18 au 20 juin 2020 avec une différence tarifaire.

Le coût en plus est de 175.50€ à partager entre les deux communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **-Vœux du Maire**

Les vœux sont prévus le 4 janvier 2020.

Chacun des élus s'est vu confié la tâche qu'il lui revient.

Il est demandé à la secrétaire de se renseigner pour les futures médailles.

**-Indémnité du trésorier**

Laurence BENOIT, notre nouvelle trésorière nous a envoyé le détail de indemnités de septembre à décembre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**- Virements de crédit,**

Les travaux d'étude d'un marché sont à un autre compte que celui du marché réel, c'est pourquoi nous modifions le budget comme suivant :

+5 000€ au compte 2031

-5 000€ au compte 020

**- les subventions pour le collège,**

Suite à la nouvelle directive reçue, le Maire explique que désormais ce sont les parents et non le collège qui doivent faire leur demande de subvention pour les voyages scolaires.

De plus la somme sera versée aux parents et plus au collège.

Le conseil décide d'étudier toutes les propositions et de verser les sommes après preuve du paiement du voyage.

**-autorisation d'Ester en justice,**

Dans le cadre des loyers impayés d'un logement communal le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice afin de régulariser la situation.

Pour conclure, le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement des travaux de la Boulangerie.

Clôture de la séance à 20 heures 30.

Mouhet, le 12 décembre 2019

Le Maire,